

2 - ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES FAMILLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

Isolement, monoparentalité, précarité financière, parcours d'insertion, parents mineurs, protection de l'enfance, handicap, maladie chronique

2.1 - Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique

PE 2.1.4 - DÉVELOPPER DES ACTIONS À DESTINATION DES GESTIONNAIRES ET DES PARTENAIRES

DIAGNOSTIC

Les travaux d'investigation menés par la Métropole de Lyon, le Conseil départemental du Rhône, la Caf du Rhône et France Travail soulignent que les difficultés d'accès à un mode d'accueil petite-enfance constituent un obstacle majeur dans les parcours d'insertion professionnelle. Ces difficultés sont particulièrement fortes dans les territoires où le taux de couverture petite-enfance est peu élevé. Dans ces territoires, les incitations financières à la création de nouvelles places d'accueil mises en place dans le précédent Schéma des Services aux Familles ont été insuffisantes pour permettre un rattrapage significatif.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Le plan d'action vise à adapter et augmenter l'offre d'accueil adaptée aux publics fragiles et/ou en parcours d'insertion.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics : Parents de jeunes enfants, en parcours d'insertion
- ➔ Territoires : Tous les territoires, avec priorité aux QPV

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Métropole de Lyon et Conseil Départemental du Rhône : Services PMI et plateforme demandeurs d'asile DASIL
- ➔ France Travail
- ➔ Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Gestionnaires d'EAJE
- ➔ Collectivités locales

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Moyens humains : Métropole de Lyon, Conseil départemental et Caf du Rhône
- ➔ Financements : Caf du Rhône

◆ ACTION 1

Action à destination des EAJE :

- ➔ Mobiliser nos partenaires pour faire évoluer les critères de priorité d'accès en EAJE au profit des publics pauvres et tenter d'alléger la charge administrative liée à la fluctuation de la fréquentation.

Action à destination des Crèches A Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) :

- ➔ Développer le nombre de crèches AVIP disposant de places fléchées pour les parents suivis par France Travail et accédant à l'emploi. L'objectif minimal est d'avoir une dizaine de crèches AVIP en 2026 et idéalement une par QPV.

Action à destination des Crèches A Vocation Insertion Socio-professionnelle (AMS) :

- ➔ Soutenir et structurer progressivement un réseau de crèches adaptées aux parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle, ayant noué un partenariat structuré avec un opérateur de l'insertion, en orientant progressivement leurs missions vers les bénéficiaires du RSA.

◆ ACTION 2

Action à destination des 7 territoires les plus prioritaires :

- ➔ Expérimenter des appels d'offres pour la création d'EAJE sur les territoires qui sont les plus déficitaires en offre d'accueil.

◆ ACTION 3

Action à destination des assistants maternels employables en QPV :

- ➔ Faire une étude de faisabilité sur MAM PLUS et envisager une expérimentation sur deux territoires, en s'inspirant d'une expérimentation conduite dans l'Hérault.

◆ ÉCHÉANCES

- ➔ **Action 1** : Durée du Schéma des Services aux Familles
- ➔ **Action 2** : À partir de 2021 ➔ **Actions 3** : À partir de 2022

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Développement de l'offre d'accueil petite-enfance adaptée aux publics en parcours d'insertion

- Taux d'EAJE respectant le seuil minimal de 10% d'enfants pauvres parmi les enfants accueillis
- Nombre de structures AVIP sur le territoire Rhône (69)
- Nombre de structures AVIS sur le territoire Rhône (69)

* MAM PLUS est un projet visant à accueillir dans un local dont les frais de fonctionnement sont principalement pris en charge par les institutions les assistants maternels employables des QPV «disqualifiés» par leur lieu d'habitation. Ce projet envisage le renforcement des assistants maternels par un soutien pédagogique avant et après ouverture, un soutien juridique et possiblement le recours au mandatement pour les employeurs non autonomes.